



La coordination des syndicats CGT Eiffage

FNSCBA CGT

263 rue de Paris

Case 413

93514 Montreuil Cedex

## **COMMUNIQUÉ DU 18 JUILLET 2023**

Ce lundi 17 juillet 2023, **un adolescent est mort au travail, il avait 17 ans** et travaillait en sous-traitance pour les carrières Mousset, entreprise du groupe Eiffage à Essarts-en-Bocage en Vendée.

**« 17 ans ! »**

**Rien, absolument rien, ne doit justifier de la mort d'un homme au travail, mais encore moins d'un jeune âgé de 17 ans.**

Rien, absolument rien, ne doit justifier de la mort d'un homme de 58 ans, comme cela s'est produit le 7 mars 2023 pour un sous-traitant du groupe Eiffage sur la ligne 16 au Blanc-Mesnil en Seine-Saint-Denis.

Rien, absolument rien, ne doit justifier de la mort d'un jeune homme de 18 ans, comme cela s'est produit le 9 mars 2023 pour un sous-traitant du groupe Eiffage à Vaumort dans l'Yonne.

Le travail tue les pères. Le travail tue les enfants. Le travail tue les ouvriers, ces petites mains du BTP à qui les employeurs demandent toujours plus. Plus de rendement, mais aussi plus d'individualisation de la responsabilité de sécurité. La mort des ouvriers au travail n'est pas un simple « fait divers » mais un « fait social », survenant systématiquement dans un enchaînement de causes inacceptables qui sont toujours les mêmes, comme le manque de formation des salariés qui est une des prérogatives des employeurs dans leurs obligations de sécurité à l'égard de leurs salariés.

Depuis le début de l'année, au moins 3 sous-traitants travaillant pour le groupe Eiffage ont trouvé la mort, dont 2 d'entre eux avaient moins de 20 ans.

**« La sous-traitance tue dans le groupe Eiffage ! »**

Comment est-il encore possible qu'il puisse y avoir des morts au travail malgré les discours rassurants du groupe Eiffage en faveur de sa politique de prévention et de sécurité ?

Comment est-il envisageable de continuer de faire travailler des sous-traitants et des intérimaires qui sont exposés aux mêmes risques professionnels que les salariés du groupe Eiffage, alors qu'ils ne disposent absolument pas des mêmes mesures et mêmes moyens de prévention des risques professionnels et de sécurité, ni des mêmes conditions de travail ?

Comment est-il acceptable de laisser penser que des primes financières sont un levier concret en faveur de la prévention des risques professionnels, puisque le groupe Eiffage déploie dans ses entreprises des primes dites de « prévention » qui encouragent l'auto dissimulation des accidents du travail dans la profession la plus accidentogène et la plus mortelle en France, tout en fixant un objectif de « zéro accident » à ses salariés ?

En réalité le recours à la sous-traitance dilue la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre en cas d'accident mortel, cela a aussi l'effet de ne pas impacter les chiffres d'accidentologie qui sont une des priorités du groupe Eiffage. **Eiffage sous-traite les risques et la mort au travail pour caresser la bonne conscience des actionnaires et doper les résultats.**

La CGT Eiffage a pourtant proposé à la dirigeance du groupe Eiffage le 1<sup>er</sup> juillet 2023 des mesures innovantes en faveur de la mise en place d'accords dans les entreprises du groupe afin de promouvoir **le déploiement d'une véritable culture de la sécurité au bénéfice des salariés**, sans aucune réponse ou réaction de la part du PDG du groupe ni des membres du CA. La CGT Eiffage regrette cette attitude et ce mépris à l'égard des représentants du personnel de la CGT qui s'inquiètent de la régression des conditions de travail de tous les salariés travaillant pour le groupe Eiffage, y compris les apprentis, les sous-traitants, les intérimaires et les stagiaires.

La coordination des syndicats CGT du groupe Eiffage est indignée par ces pratiques et adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes.

Aujourd'hui nous pleurons encore une fois la perte d'un homme au travail, nous n'aurons jamais assez de larmes pour compenser la perte de cet être, malgré le mépris et l'indifférence du groupe Eiffage.